



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 111 JUILLET 2018

<http://adzrp.e-monsite.com>
adzrp@laposte.net

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

*La prochaine publication
paraîtra en septembre.
A toutes et tous, nous
souhaitons d'excellentes
vacances.*

Beaucoup doivent rire sous cape



Le Conseil Municipal de Donges réuni le jeudi 28 juin avait à se prononcer sur deux dossiers importants et complexes : l'avis sur l'implantation sur le site de la raffinerie Total à Donges de deux unités (désulfuration et production d'hydrogène), l'avis sur le projet de PPRT relatif aux installations du dépôt d'hydrocarbures exploité par la SFMD à SEM (voir *1 Page 5)

Lors du Conseil Municipal du 24 mai 2018, plusieurs élu(e)s avaient prétexté la complexité du dossier relatif à la demande de Total de déroger à l'application d'une directive européenne (voir publication N° 109) pour s'abstenir ou refuser de prendre par au vote.

Les Dongeois pouvaient s'attendre à l'expression d'une même inquiétude lors de la discussion du dossier « nouvelles unités » très technique et lourd de plus de 3000 pages.

Entre le 24 mai et le 28 juin, que s'est-il donc passé pour que les conseillers et conseillères votent unanimement l'implantation de ces nouvelles installations sans sourciller sachant qu'elles ne manqueront pas d'apporter des nuisances et des risques supplémentaires ?

Un manque de cohérence certain et/ ou la crainte de blesser Total !

L'assemblée communale a fait un choix. Elle se range au côté de l'industriel et ignore de fait les riverains déjà soumis à de multiples nuisances.

Dans notre précédente publication, nous écrivions : « les conseillers municipaux ne sont pas des girouettes ». Nous nous sommes peut-être trompés !

ENQUÊTE PUBLIQUE Nouvelles Unités Total.

Ouverte le 1^{er} juin, elle s'est terminée le 2 juillet. L'ADZRP (Yves Pierre RIOT et Michel LE CLER) ont rencontré le commissaire enquêteur le 2 juillet à sa permanence. Ils ont défendu le texte ci-dessous.

D'entrée, nous avons regretté le peu de temps laissé aux riverains pour participer à l'enquête publique.

Nous avons contesté l'utilisation importante de « lettres types », le rédacteur ayant seulement à inscrire son nom et éventuellement signer.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Association a toujours considéré l'enquête publique comme un lieu à investir permettant à tous les citoyens d'exprimer un avis. A chaque fois qu'une consultation de ce type était mise en place, l'ADZRP a incité au-delà de ses propres adhérents le nécessaire investissement.

C'est ainsi que l'engagement des Dongeois a été important lors des précédentes enquêtes publiques (PPRT, voix ferrée...). Parce qu'ils croyaient en la démocratie, que mettre en avant la nécessité de défendre leur qualité de vie pouvaient être entendus, jeunes, moins jeunes se sont mobilisés.

Leur déception a malheureusement été à la hauteur de leur engagement.

A Donges, il suffit d'émettre une remarque faisant état d'un dysfonctionnement de l'entreprise Total imposant une nuisance à la population (auditive, olfactive, visuelle...) pour être considéré comme

adversaire à l'industriel et conspirateur désireux de vouloir mettre fin à l'activité industrielle, affirmation dénuée de toute réalité. Si tel était le cas, les mêmes accusateurs devraient être aussi vindicatifs quand Madame la Préfète de Loire Atlantique décide d'adresser le 29 août 2017 un arrêté de mise en demeure au même industriel, ses services ayant constaté à l'occasion d'une inspection réalisée le 12 mai 2017 prolongeant celles effectuées en 2015 et 2016 une longue série de "désordres". Un délai de 6 mois était laissé à l'industriel pour résoudre les manquements dénoncés. A ce jour, aucune réponse n'a été adressée suite à nos différentes demandes.

L'ADZRP n'est pas une association anti-Total, seulement une association créée en janvier 2011 ayant pour objectif de défendre les riverains contre les nuisances qui leur sont imposées.

Il est important que le commissaire enquêteur prenne acte de ces réalités dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Que constate-t-on encore aujourd'hui ?

Les deux nouvelles unités (désulfuration et fabrique d'hydrogène) fait l'objet d'un dossier imposant (plusieurs milliers de pages, des cartes...) composé de plusieurs classeurs accompagnés d'un dossier non technique, ensemble de pièces réputées accessibles au public.

Rappelons ce que l'ADZRP et ses adhérents ont souvent mis en exergue, arguments repris par le journal local l'Echo de la Presqu'île ce 29 juin : **"Total injecte 350 millions d'€ dans ce projet qui n'aurait pas vu le jour, le pétrolier ayant fait de cette déviation un préalable à cet investissement"**.

D'autres ont déclaré à l'occasion de la réunion du Conseil Communautaire de la CARENE le 26 juin 2018 ; "si cette déclaration semble mettre en avant l'intérêt économique de ce projet et le bénéfice financier pour le groupe Total, elle fait peu de cas des incidences du projet sur les conditions de vie des habitants de l'agglomération"

Le problème se situe bien à ce niveau pour les riverains que nous sommes. Les pro-Total et partisans de la mise en place de ces deux unités (ils sont anonymes, salariés de Total, anciens salariés, anciens

responsables ayant exercé au sein de l'entreprise, ingénieurs en retraite.... tous un point commun) toutes et tous assurent que le projet assurera la pérennité de l'entreprise comme si quelqu'un en avait demandé la disparition. Ils affirment que ce projet n'entraînera pas de nuisances supplémentaires pour les riverains. L'ADZRP et de nombreux Dongeois n'en sont pas aussi persuadés habitués qu'ils sont aux affirmations erronées, mensongères voire fantaisistes de l'industriel.

Deux exemples :

1/ VIEILLISSEMENT DES INSTALLATIONS CLIC du 25/03/2014

« Le représentant de TOTAL, tout en soulignant qu'il n'est pas concerné par ce sujet, réagit à cet échange en indiquant qu'il serait possible d'inspecter les sites SEVESO tous les mois, toutes les semaines, voire tous les jours. Mais cela pourrait simplement conduire à la fermeture des sites industriels; le sentiment de méfiance vis-à-vis des industriels a ses limites. **Il assure que les industriels sont responsables et ne laissent pas vieillir leurs installations.** »

Mais, la réalité vient contredire ses affirmations :

● Arrêté Préfectoral MISE EN DEMEURE 26 Août 2015

Article 1er - Stratégie pour le contrôle de l'état de l'équipement et pour la détermination des suites à donner

La société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, exploitant la raffinerie de Donges, est mise en demeure de respecter les dispositions de l'annexe 1 paragraphe 3, 3ème alinéa et 4ème alinéa - 2ème tiret de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 susvisé, sous 6 mois à compter de la notification du présent arrêté:

- en définissant dans son SGS **les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés au vieillissement de ses équipements,**
- en déterminant les suites à donner aux contrôles pour chaque équipement identifié, en particulier pour les massifs et rétentions des réservoirs.

● Arrêté Préfectoral ; mise en demeure 29 Août 2017

Une longue liste de désordres est constatée. 6 mois pour se mettre aux normes .

2/ Le 21 avril dernier, une fuite de gaz échappé d'une unité de la raffinerie a été ressentie jusque dans le département du Morbihan. Ce nuage gazeux était composé à 92 % de vapeurs d'essence.

Il aura fallu plus de 5 heures pour détecter et stopper les émanations.

Comment être rassurés quand l'industriel déclare que « si le dispositif de surveillance a bien été déclenché, celle-ci n'a pas été interprétée comme un signe de dysfonctionnement. Chacun a pu mesurer la gravité des propos ajoutant de l'inquiétude à l'inquiétude.

Il est important aussi de signaler que ce sont « les appels externes reçus par la raffinerie » qui activeront quatre heures après le début de la fuite, les investigations permettant d'en découvrir l'origine.

- Total affirme que les deux unités n'apporteront pas de nouvelles nuisances ni de risques supplémentaires. d'autres sont plus prudents. Ainsi dans la délibération soumise aux membres de la communauté d'agglomération de la région nazairienne en sa séance du 26 juin 2018, il est précisé :

« « Il ne semble ainsi pas y avoir d'aggravation du risque généré par la raffinerie pour les riverains. Ensuite, concernant les rejets atmosphériques, le CGEDD souligne, même si selon lui la méthodologie de calcul pourrait être affinée, le projet Horizon permet, par rapport à 2014, une diminution d'environ 10% des rejets de dioxyde de soufre (SO2) et de 2% des rejets d'oxyde d'azote (NOX). **Il indique néanmoins**

des rejets d'ammoniac (NH3) nouveaux, limités à 1,7 t par an, ainsi qu'une hausse de 3% des émissions de poussières. Il faut souligner également une hausse de 15% des émissions de CO2 au niveau local (+ 60 kt/an pour l'unité HDT VGO, + 113 kt/an pour l'unité SMR). »



Nous nous sommes procurés l'arrêté préfectoral signé en avril 2012 par le Préfet de la Seine Maritime pour la raffinerie TOTAL de Gonfreville l'Orcher (Le Havre). Elle demandait l'autorisation d'augmenter la capacité de production des unités DHC (désulfuration) et SMR (production d'hydrogène).

L'arrêté stipulait, contrairement aux certitudes dongeoisies que le projet « **allait modifier le profil olfactif du site, les émissions sonores qu'il est nécessaires de quantifier, qu'il convenait de mesurer les émissions fugitives en composés organiques volatils** ».

Ces précisions viennent contredire les affirmations de l'entreprise TOTAL de bien une augmentation des nuisances et

Donges. La construction de ces deux unités entraîne donc des risques.

« Sur le plan sanitaire, le dossier d'enquête publique ne fait pas apparaître de risque avéré pour la santé généré par les nouvelles unités, malgré des divergences d'appréciation méthodologiques entre le CGEDD et TOTAL. »

Soutenir une telle allégation ne manque pas d'aplomb quand on la rapproche des résultats du diagnostic santé 2017 produit par l'Agence Régionale de la Santé et l'Observatoire de Santé parus dans le journal local Ouest France le 16 février 2018 . Nous nous sommes procurés le dossier original.

La mortalité générale est supérieure de 6 point aux résultats nationaux, la mortalité prématurée dépasse les résultats nationaux de 19 points, la mortalité générale des 15.64 ans ; + 19 points, personnes en affection de longue durée ; +15 points, nouveaux cas de cancer : + 19 points ...

Si ces chiffres sont à manier avec précaution, la population inquiète demande la mise en place

d'une étude épidémiologique sur la zone géographique dongeoise.

Concernant les autres impacts sur l'environnement il convient de souligner la hausse de 14% (+ 533 000 mètres cubes/an) de la consommation d'eau générée par le projet Horizon par rapport à la consommation actuelle de la raffinerie. Bien que cette hausse soit absorbable par la CARENE, le CGEDD souligne l'importance d'intensifier les efforts de la raffinerie pour économiser l'eau et augmenter son recyclage.

La question posée par l'ADZRP porte sur la possible utilisation des eaux industrielles rejetées par certaines entreprises du secteur, mesure qui éviterait de consommer de l'eau potable (TOTAL en consomme aujourd'hui quelques 4 millions de M3 par an.

Pour les partisans de la construction de ces deux unités : A-t-on fourni une feuille de route. Il est troublant de constater que les différentes observations parues sur le site de la Préfecture contiennent quasiment toutes les mêmes éléments

de langage, les mêmes mots, les mêmes incantations. Le discours n'est pas loin d'être emprunté à celui des responsables industriels.

▶ Considérant les demandes précises émises par l'Autorité Environnementale dans son avis délibéré sur la modernisation de la raffinerie lors de la séance du 11 avril 2018,

▶ Considérant l'absence de réponses aux questions posées par l'association au représentant de l'État suite à la mise en demeure prise le 29 août 2017 dirigée contre le groupe Total pour résoudre les « nombreux dysfonctionnements constatés »,

▶ Considérant que le projet Horizon sert exclusivement l'intérêt économique et le bénéfice financier pour le groupe Total, qu'il fait peu de cas de ses incidences sur les conditions de vie des habitants,

▶ Considérant l'absence de confiance exprimée par nombre de riverains vis à vis de l'industriel,

▶ Considérant les propos stéréotypés contenus dans les observations formulées sur le site électronique de la Préfecture qui pourraient être résumés en une déclaration unique,

l'Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT donne un avis défavorable au projet présenté par le groupe Total à Donges.

*** 1 le projet de PPRT SFDM a reçu un avis défavorable.**



LU: un article paru le 29 juin 2018 dans le journal Echo de la Presqu'île a eu le mérite de rappeler plusieurs vérités :

- "Total injecte 350 millions d'€ dans ce projet qui n'aurait pas vu le jour, le pétrolier ayant fait de cette déviation un préalable à cet investissement".

- ... Le maire de Donges se réjouit de ce projet. Il brandit comme beaucoup le spectre d'une fermeture potentielle de la raffinerie.

Propos confirmé lors du Conseil Municipal du jeudi 28 juin: Pour lui, le choix est binaire : l'industriel peut moderniser son site industriel, le raffinage est maintenu. Dans le cas contraire, le site industriel devient un site de stockage avec toutes les conséquences pour l'emploi.

Il est peut-être utile de rappeler que personne ne sollicite la disparition du raffinage (Total n'aura besoin de personne pour en décider). Il joue sur les peurs. Nous étions habitués à un autre discours.

- "si cette déclaration semble mettre en avant l'intérêt économique de ce projet et le bénéfice financier pour le groupe Total, elle fait peu de cas des incidences du projet sur les conditions de vie des habitants de l'agglomération" (propos tenus par le groupe écologiste lors de la réunion du conseil communautaire du 26 juin.)

PARI : QUELQUES INFOS. (Extraits)

Une réunion des adhérents se tiendra sur le sujet dès le mois de septembre.

« Le site du PPRT de Donges, approuvé le 21 février 2014 a fait partie des expérimentations dénommées PARI (Programme d'accompagnement aux risques industriels). Il a fait l'objet d'une première convention de financement pour la période du 23 mars 2015 au 23 mars 2018.

309 logements étaient identifiés pour cette période PARI ; A l'issue de cette expérimentation :

- 172 logements ont bénéficié d'un diagnostic (129 propriétaires)
- 137 logements n'ont pas été diagnostiqués (114 propriétaires) pour des raisons multiples : absence de suivi du prestataire, refus explicite du propriétaire, propriétaires non joignables, absence de retour des propriétaires suite aux courriers.

Pour la continuité de suivi des dossiers, l'association vient de se procurer le nouveau cahier des clauses techniques particulières. Une deuxième convention de financement de travaux pilotée par la CARENE est mise en place.

Les propriétaires concernés par les obligations de travaux ayant eu la possibilité de bénéficier d'un accompagnement complet via le PARI, ne disposeront désormais que d'un accompagnement comprenant:

- Leur diagnostic technique mené par un prestataire (objet du présent marché), aboutissant au programme de travaux,
- D'un accompagnement pour l'instruction de leur dossier de demande de financement gérée par la chargée de mission CARENE.

Les propriétaires auront désormais à leur charge la consultation des entreprises et la conduite des travaux de mise en conformité. Le financement des travaux est néanmoins maintenu, dans cette deuxième convention, à 100% ; 60% par aides directes des collectivités (Région, Département, CARENE) et industriels impliqués (TOTAL, ANTARGAZ), 40% par crédit d'impôts de l'Etat.

La durée de la mission débutera à la date de notification du marché et s'achèvera à la date du 31/12/2021. L'objectif de la mission est de laisser la possibilité aux propriétaires n'ayant pas saisi l'opportunité de l'accompagnement PARI (137 logements – 114 propriétaires) de bénéficier d'un diagnostic gratuit. Selon le PPRT, les travaux de protection devront être réalisés avant le 28 février 2022.

Vous le constatez : un accompagnement allégé pénalisant les volontaires.

Le bulletin officiel des annonces des marchés publics stipule que la date de réception des offres de marché est fixée au 27 juillet 2018 à 12 h. »

AZF/TOTAL, RESPONSABLE ET COUPABLE

Histoires d'un combat collectif

Rémy Jean et Philippe Saunier (coord.)

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse, le 21 septembre 2001, a été l'accident industriel le plus dramatique depuis l'après-guerre en France, faisant 31 morts et 22 000 blessés.

Ce livre a été écrit à la suite du jugement du 31 octobre 2017 de la cour d'appel de Paris qui a condamné l'entreprise et son directeur pour manquements à leurs obligations de sécurité, après seize ans de procédures et de manœuvres. Il revient sur les causes de l'explosion, expose la complète responsabilité de l'industriel et témoigne du long combat des victimes pour que cette responsabilité soit reconnue.

Quatorze acteurs de ce combat – militants associatifs, syndicalistes, avocats, représentants du personnel, chercheurs et experts en santé et sécurité au travail – prennent ici la parole. Ils donnent à voir toutes les facettes de la stratégie du groupe Total pour masquer ce qu'il savait, échapper aux sanctions et continuer à faire primer ses intérêts économiques sur les impératifs de sécurité. Ils mettent également en lumière le laisser-faire injustifiable des institutions publiques envers cette multinationale.

Table des matières

Une explosion dévastatrice pour les hommes et l'environnement

La vie dans l'usine, avant et après

L'instrumentalisation des salariés

L'enquête du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) face à une opacité bien organisée

Des causes immédiates aux causes fondamentales

L'incompatibilité entre les produits : un risque négligé puis occulté

Fausse pistes et vraie intoxication

La plainte pour entrave à la justice, un parcours du combattant

L'action de l'association des sinistrés du 21 septembre
La prise en compte des enjeux par les organisations
syndicales

Les parties civiles et leurs avocats dans la procédure pénale
Les manquements du contrôle de l'État

Les évolutions politiques et réglementaires depuis
l'accident

Reconnaître les crimes industriels, un difficile
apprentissage

Histoire de l'usine et chronologie des faits

Les auteurs · es

Annie Thebaud-Mony : Directrice de recherches honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Hubert Dandine : Élu du personnel dans l'usine voisine, la SNPE.

Armand Cassé : Secrétaire du comité d'établissement.

Christine Poupin : Secrétaire du CHSCT de l'usine Grande Paroisse (Rouen).

Serge Baggi : Rapporteur de la commission d'enquête du CHSCT.

Rémy Jean : Expert en santé et sécurité au travail.

Philippe Saunier : Syndicaliste chez Total.

Gérard Ratier : Président de l'Association des familles endeuillées.

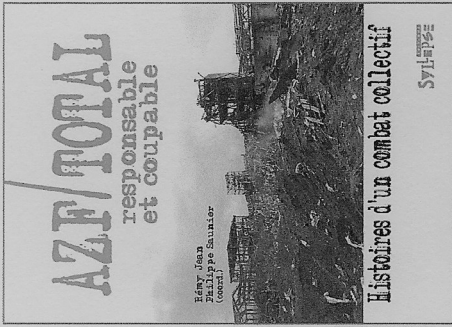
Pauline Miranda : Présidente de l'Association des sinistrés du 21 septembre

Pascal Tailleux : Membre de la fédération CGT des industries chimiques.

Stella Bisseuil et Jean-Paul Teissomière : Avocats de parties civiles.

Alain Marconi : Sinistré, membre de l'Association « Plus jamais ça ».

Marcel Croquefer : Membre du Conseil supérieur des installations classées.



BON DE COMMANDE

AZF/TOTAL RESPONSABLE ET COUPABLE (168 pages)

NOM

Prénom

Adresse

Ville..... Code Postal

Email

Téléphone

Nombre d'exemplaires : x 7,00 € TTC
Offre valable jusqu'au 15 septembre 2018

A retourner avec le règlement à : ADZRP – Maison
des Associations – rue des Métairies - 44480
-DONGES

Chèque à libeller à l'ordre de : ADZRP